



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU  
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, M. Claude PREVOST, Mme Sandrine MOURET, M. Pascal AMBROISE, conseillers municipaux,

Absents : M. Serge BLIN

Pouvoirs : Mme Pascale BEAUCHENE donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD,  
Mme Sophie CAMPISCIANO donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE,  
Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mme Dominique GUILLAN,  
Mme Marie-France LAUNET donne pouvoir à M. Rémi JEANNOT.

Secrétaire de séance : M. Zaïme ALI-BELHADJ

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

**2023-02-13/01**

**OBJET : Renouvellement adhésion à l'association Nord Ouest Autonomie  
(NOA) – Année 2023**

**Rapporteur : Françoise BALTHAZARD**

**Présentation :**

Le service NOA assure l'accompagnement des personnes âgées, famille et entourage, de la prévention à la situation la plus complexe.

Soutenant les professionnels, il permet de favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile des personnes de plus 60 ans.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'appui que le service NOA apporte aux seniors Saint-Aubinois

Accusé de réception en préfecture  
191-219105384-20230217-2023-02-13-01-DE  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

**CONSIDÉRANT** les règles de calcul de la participation financière pour la commune, soit 4 € par administrés de plus de 60 ans (base INSEE 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023), soit 195 personnes,  
**VU** l'avenant à la convention partenariale entre la commune de Saint-Aubin et le service NOA,  
**VU** le Bureau municipal du 31 janvier 2023,

Entendu l'exposé

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de participer financièrement à hauteur de 780 € pour l'année 2023 au service Nord Ouest Autonomie (NOA),

**DIT** que la dépense sera prévue au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 13 février 2023

Le Maire,  
**Pierre-Alexandre MOURET**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.  
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

